

# Les frais d'ambulance facturés aux communes ont explosé

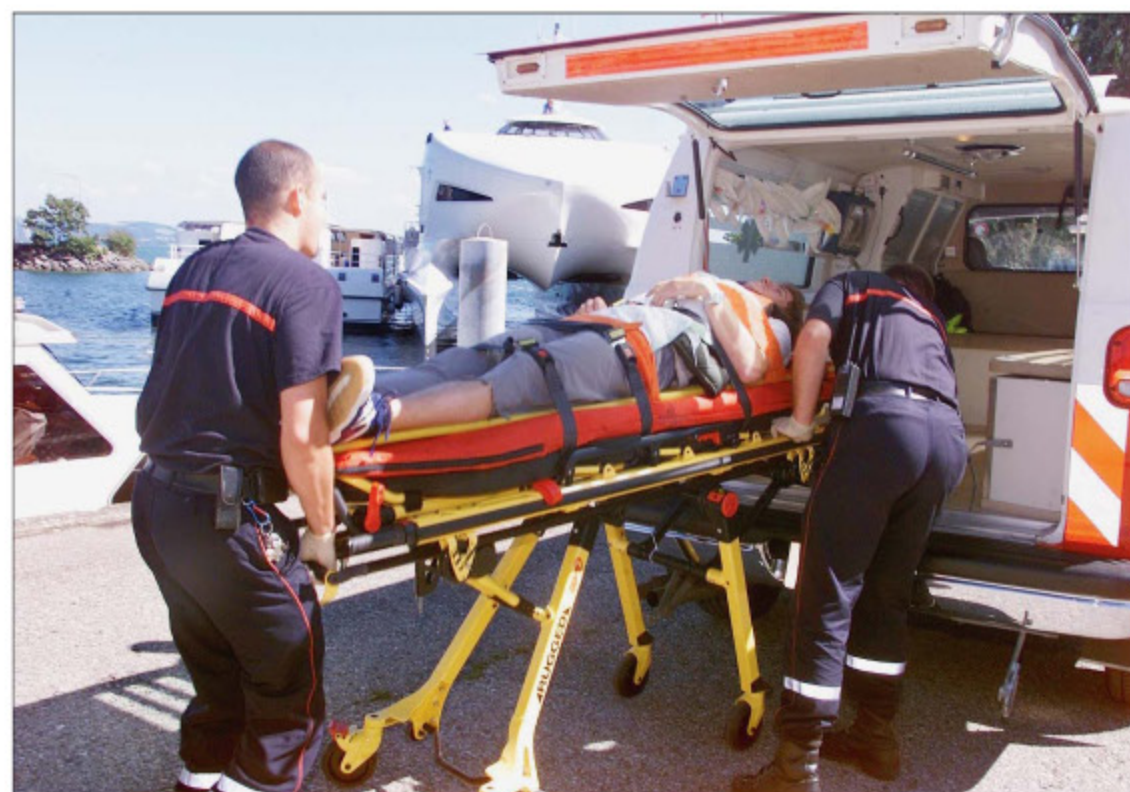
Les frais d'ambulance facturés aux communes des districts de Boudry, Neuchâtel et du Val-de-Ruz ont pris l'ascenseur. En cause: la nouvelle caserne et les coûts qu'elle génère, une masse salariale en hausse et le véhicule SIS accidenté en 2006. Certains conseillers communaux grincent des dents; d'autres s'en accommodent avec flegme.

CATHERINE BEX

Déménager ne rime pas nécessairement avec économiser. Les communes des districts de Boudry, Neuchâtel et du Val-de-Ruz l'ont appris à leurs dépens. Depuis deux ans, les frais d'ambulance qui leur sont facturés n'ont cessé de croître, notamment en raison des coûts de la nouvelle caserne du Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel, sise à la Maladière. Certaines communes conventionnées, comme Cressier, grognent; d'autres prennent avec philosophie ces hausses renouvelées.

A l'ouest de Neuchâtel, Cortailod et Peseux paraissent ainsi garder la tête froide, malgré une augmentation qui dépasse 25% en deux ans. «C'est un mal nécessaire», modère Pierre-Henri Barrelet, conseiller communal subitieux en charge de la police et de la protection civile. «On ne peut pas toujours réclamer des prestations sans payer. Si vous vous faites shooter sur un passage piétons, vous serez bien content d'être ramassé.»

Dans l'Entre-deux-Lacs, le son de cloche est différent. Mauro Nanini, conseiller communal cressiacois en charge de la sécurité publique déplore par exemple «cette hausse quasi inadmissible». «Il y a cer-



**AMBULANCE** Le Service d'incendie et de secours a des locaux flambant neufs, mais les frais de location facturés aux communes ne font pas l'unanimité auprès de ces dernières.

(ARCHIVES DAVID MARCHON)

taines choses que l'on peut accepter, mais toutes les surprises liées au déménagement à la Maladière, que ce soit l'eau ou l'électricité, on nous les impose. On aurait peut-être dû mieux calculer les incidences de ce déménagement.»

Les locaux, Mauro Nanini les considère d'ailleurs comme «pharaoniques», à l'instar de Jean-Pierre Kuntzer d'ailleurs. Le conseiller communal saint-blaisois, anciennement en charge de la police, admet que la commune s'attendait à une hausse, «mais pas aussi grande». Il se veut pourtant apaisant: «Il ne faut pas leur jeter la pierre. Il fallait prévoir de la marge pour un développement futur de la caserne.»

S'opposer au budget sanitaire soumis aux communes? Mauro Nanini n'y songe pas. «Si nous refusions, nous de-

vions dénoncer la convention que nous avons avec Neuchâtel. Dans ce cas, nous devrions avoir notre propre service d'ambulance, ce qui nous coûterait cher. Il faut maintenant espérer qu'il n'y aura pas une seconde explosion des coûts.»

Le commandant du SIS, Frédéric Mühlheim, explique cette hausse par plusieurs facteurs. «La principale augmentation est due à la location des locaux.» Depuis son déménagement à la Maladière en 2007, le SIS facture en effet des frais de location aux communes, ce qui n'était pas le cas avant. «Le Service de l'urbanisme de la Ville de Neuchâtel mettait gracieusement à disposition ses locaux, avant le déménagement du SIS. Maintenant, nous payons une location.» Une somme annuelle de quelque 300 000 francs pour le

service d'ambulance, comprenant loyers, charges, amortissements et intérêts, est répercutée sur les communes. En comparaison, c'est près de 600 000 francs par an que coûtent les locaux du feu sur le même site. Et le commandant de résumer: «Les communes

«La principale augmentation est due à la location des locaux»

Frédéric Mühlheim

devraient plutôt être heureuses de n'avoir pas payé de loyer pendant près de vingt ans.»

La masse salariale du SIS a aussi pris l'ascenseur, expliquant la hausse facturée aux communes. «Mais sans nouvel engagement pour autant», dit le commandant. /CBX

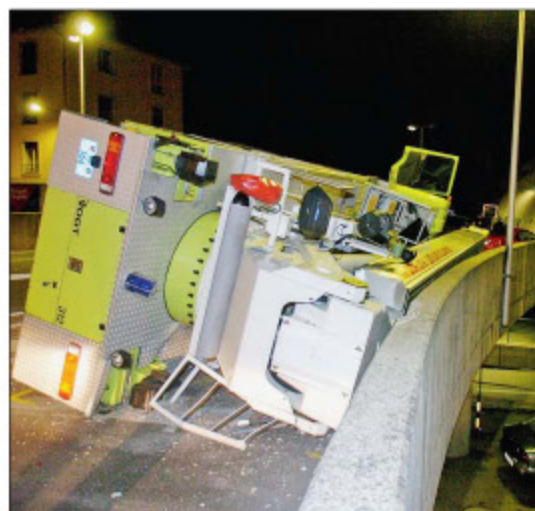
## D'ambulances et d'interventions

- **3099** Interventions sanitaires en 2007.
- **28fr.84** Somme budgétée par habitant, en 2008, pour les communes conventionnées pour les ambulances auprès du Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel. L'année précédente, la somme était de 26fr.77 et de 20fr.87 en 2006. Le saut de six francs entre 2006 et 2007 s'explique notamment par le déménagement du SIS à la Maladière.
- **Cadence** Une dizaine de fois par an, les cinq ambulances du SIS sont sorties simultanément. Economiser sur le nombre de véhicules entraînerait donc une péjoration du service.
- **Cinq millions** Les charges imputables au service sanitaire, selon le commandant du SIS.
- **1300 francs** Le coût d'une intervention sanitaire. Sur cette somme, 640 francs sont facturés au patient lui-même. /cbx

## Une tuile à 1 million de francs

Une autre raison explique l'augmentation des frais d'ambulance facturés aux communes conventionnées. Le Bronto retourné en décembre 2006 a fait flamber les prix des assurances du parc véhicules de la Ville de Neuchâtel. Les primes annuelles ont ainsi quadruplé depuis l'accident. Une tuile à 1 million de francs qui a contraint la Ville à contracter une assurance privée couvrant les dégâts élevés. Et Frédéric Mühlheim, commandant du Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel de confirmer: «La Ville avait un fonds d'auto-assurance pour ses véhicules, qu'elle a dû utiliser pour le Bronto.»

Pour faire face à tout pépin de ce genre, la Ville a depuis contracté une assurance privée, tout en maintenant son fonds d'auto-assurance. Une démarche répercutée aux communes. /cbx



**DÉCEMBRE 2006** Le camion-grue du SIS est accidenté lors d'une intervention.

(ARCHIVES DAVID MARCHON)

## Secours montagnard

Se tourner vers le Service d'incendie et de secours (SIS) des Montagnes pour les ambulances? Une idée qui pourrait faire son chemin dans le Val-de-Ruz, selon Patrick Moser, conseiller communal en charge de la sécurité publique et de la santé, à Savagnier. «Si les hausses continuent ainsi, nous pourrions demander, avec d'autres conseillers communaux, une offre au SIS des Montagnes pour faire jouer la concurrence. Le but n'est pas d'avoir un service au moins cher, mais de voir si les prix sont calculés juste.» Et de pondérer: «C'est une piste à suivre.»

Le conseiller communal savagnien ne veut pour autant ni prêter la qualité des prestations apportées à la population ni «casser du sucre sur les hommes du SIS de Neuchâtel qui font du très bon travail. Notre but est un but de contrôle pour assurer aux habitants que leur argent est bien utilisé.»

Des aspects concrets pourraient toutefois freiner un tel projet, dont le temps d'intervention. Patrick Moser en est conscient. «Nous devrions discuter à quels coûts le SIS des Montagnes serait prêt à intervenir dans la région et dans quels délais il arriverait sur les lieux.» /cbx